

**PREMIER SUPPLEMENT EN DATE DU 28 SEPTEMBRE 2022  
AU PROSPECTUS DE BASE EN DATE DU 1er JUILLET 2022**

**LCL EMISSIONS**

en qualité d'émetteur  
(Société anonyme de droit français)

**CREDIT LYONNAIS**

en qualité de garant des Titres émis par LCL Emissions  
(Société anonyme de droit français)

**PROGRAMME D'EMISSION D'OBLIGATIONS  
de 10.000.000.000 d'euros**

Le présent supplément (le "**Supplément**" ou le "**Premier Supplément**") complète et doit être lu conjointement avec le prospectus de base relatif au programme d'émission d'obligations de 10.000.000.000 d'euros d'LCL Emissions (l'"**Emetteur**") qui a reçu l'approbation de l'Autorité des marchés financiers (l'"**AMF**") n° 22-262 en date du 1er juillet 2022 qui ensemble constituent le prospectus de base (le "**Prospectus de Base**").

Ce Premier Supplément a été soumis à l'approbation de l'AMF qui l'a approuvé sous le n°22-401 le 28 septembre 2022, en sa qualité d'autorité compétente en France pour approuver ce Supplément comme un supplément au Prospectus de Base en vertu du Règlement (UE) 2017/1129 du 14 juin 2017 (le « **Règlement Prospectus** »).

A l'exception de ce qui figure dans le présent Supplément, aucun fait nouveau, erreur ou inexactitude qui est susceptible d'avoir une influence significative sur l'évaluation des Titres n'est survenu ou n'a été constaté depuis la publication du Prospectus de Base.

Dans l'hypothèse d'une contradiction entre toute déclaration faite dans le présent Supplément et toute déclaration contenue ou incorporée par référence dans le Prospectus de Base, les déclarations du présent Supplément prévaudront.

Le Premier Supplément a pour objet de mettre à jour, suite à la publication du rapport financier semestriel au 30 juin 2022 d'LCL Emissions (le « **RFS 2022 LCLE** »), les chapitres suivants du Prospectus de Base :

- le chapitre « *Facteurs de risque* » en page 13 et suivantes du Prospectus de Base,
- le chapitre « *Documents incorporés par référence* » en page 48 et suivantes du Prospectus de Base,
- le chapitre « *Description de l'Emetteur* » en page 304 et suivantes du Prospectus de Base,
- le chapitre « *Description du Garant* » en page 309 et suivantes du Prospectus de Base,
- le chapitre « *Structure financière du Garant* » en page 312 du Prospectus de Base, et
- le chapitre « *Informations Générales et Développements Récents* » en page 324 et suivantes du Prospectus de Base.

Le Prospectus de Base et ce Premier Supplément sont disponibles sur (a) le site Internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)), (b) le site Internet de l'Emetteur ([www.lcl-emissions.fr](http://www.lcl-emissions.fr)) et des copies pourront être obtenues auprès de l'établissement désigné de l'Emetteur, du Garant et de l'Agent Payeur.

Conformément à l'Article 23(2) du Règlement Prospectus, dans le cadre d'une offre au public, les investisseurs qui ont déjà accepté d'acheter des Obligations ou d'y souscrire avant que le Supplément ne soit publié ont le droit de retirer leur acceptation pendant une période de trois jours ouvrés après la publication du présent Supplément (soit jusqu'au 4 octobre 2022 17h00), à condition que le fait nouveau significatif ou l'erreur ou inexactitude substantielle soit survenu ou ait été constaté avant la clôture de l'offre ou la livraison des Obligations, si cet événement intervient plus tôt. Les investisseurs peuvent exercer leur droit de retirer leurs acceptations en contactant la personne auprès de laquelle ces investisseurs ont accepté d'acheter ou de souscrire des Obligations avant la date limite indiquées ci-dessus.

## TABLE DES MATIERES

<b>TABLE DES MATIERES</b> .....	<b>2</b>
<b>FACTEURS DE RISQUE</b> .....	<b>3</b>
<b>DOCUMENTS INCORPORES PAR REFERENCE</b> .....	<b>6</b>
<b>DESCRIPTION DE L'EMETTEUR</b> .....	<b>9</b>
<b>DESCRIPTION DU GARANT</b> .....	<b>11</b>
<b>STRUCTURE FINANCIERE DU GARANT</b> .....	<b>13</b>
<b>INFORMATIONS GENERALES ET DEVELOPPEMENTS RECENTS</b> .....	<b>14</b>
<b>RESPONSABILITE DU PREMIER SUPPLEMENT</b> .....	<b>15</b>

## FACTEURS DE RISQUE

1. La section 1 « *Facteurs de Risque liés à l'Emetteur* » du chapitre « *Facteurs de Risque* » en page 13 et suivantes du Prospectus de Base est supprimée et remplacée comme suit :

### 1. FACTEURS DE RISQUE LIÉS À L'EMETTEUR

LCL Emissions est une société dont l'objet est d'emprunter et de lever des fonds, notamment via l'émission de valeurs mobilières de toute nature, telles que des Titres, et de conclure tout contrat y afférent. L'Emetteur est exposé à certains facteurs de risque qui peuvent avoir une incidence sur sa capacité à respecter ses engagements en vertu des Titres émis dans le cadre du Programme.

L'Emetteur est exposé à certains facteurs de risque qui peuvent avoir une incidence défavorable sur sa capacité à respecter ses engagements en vertu des Titres émis dans le cadre du Programme.

#### 1.1 Risque de crédit et de contrepartie

**L'Emetteur est exposé aux risques de crédit et de contrepartie susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière et ses résultats en cas de défaut du Garant.**

L'Emetteur utilise le produit net de l'émission de Titres pour les besoins du financement de son activité en général et la couverture de ses obligations en vertu des Titres. Ainsi, il utilise tout ou partie du produit de l'émission de Titres pour acquérir des actifs qui pourront être, de manière non limitative, une ou plusieurs valeurs mobilières, un ou plusieurs contrats de dépôt, un ou plusieurs contrats d'échange (les "**Contrats de Couverture**"). Au ~~31 décembre 2021~~ **30 Juin 2022**, le montant nominal total des titres en circulation s'élève à ~~4,89~~ **4,45** milliards d'euros (nominal hors émissions en cours de commercialisation). La capacité de l'Emetteur à satisfaire ses obligations relatives aux Titres dépendra alors de la réception des paiements qui lui sont dus au titre de ces Contrats de Couverture. Le risque comprend également le risque de règlement inhérent à toute transaction impliquant un paiement de cash ou une livraison d'actifs en dehors d'un système de règlement sécurisé.

Quoique l'Emetteur soit exposé au risque de défaut de réception des paiements qui lui sont dus au titre de ces Contrats de Couverture, risque accru dans le cadre d'une crise sanitaire devenue une crise économique telle que celle liée à l'épidémie de Covid-19, il convient cependant de noter que l'Emetteur est seulement exposé au risque de défaut du Garant, puisqu'en cas d'occurrence d'un événement de crédit ou d'une défaillance d'une contrepartie d'un Contrat de Couverture, le Garant ferait face à tout risque de cette nature pour le compte de l'Emetteur. La survenance d'un tel événement pourrait générer une perte en résultat de l'Emetteur. Au ~~31 décembre 2021~~ **30 juin 2022**, l'exposition au risque de crédit et de contrepartie s'élevait à ~~4,88~~ **4,44** milliards d'euros pour un nominal de titres en circulation de ~~4,89~~ **4,45** milliards d'euros.

#### 1.2 Risques opérationnels et risques connexes

- *Risque lié à la réglementation*

**L'Emetteur est soumis à un cadre réglementaire et environnemental en France. Les modifications de ce cadre sont susceptibles d'avoir un effet défavorable important sur son activité et ses résultats.**

L'Emetteur a pour activité principale l'émission de titres obligataires. Au ~~cours de l'exercice 2021~~ **premier semestre 2022**, l'Emetteur a poursuivi son activité d'émission de titres obligataires pour le réseau LCL en France, en procédant à ~~10~~ **6** nouvelles émissions pour un montant cumulé de ~~1,888~~ **1,21** milliards d'euros. En tant que société anonyme de droit français ayant pour objet social d'emprunter et de lever des fonds, notamment par l'émission de valeurs mobilières de toute nature, la capacité de l'Emetteur à développer ses activités ou à exercer certaines activités existantes peut être limitée par des exigences réglementaires et systémiques nouvelles, y compris des contraintes imposées en réponse à une crise financière mondiale telle que la crise financière de 2008, par des incertitudes politico-économiques telles que celles générées par le Brexit.

La nature et l'impact de ces changements ne sont pas prévisibles et peuvent être hors du contrôle de l'Emetteur. Depuis sa création, les modifications du cadre réglementaire auquel l'Emetteur est soumis n'ont pas eu d'effet défavorable sur son activité ou ses résultats.

- *Risques opérationnels*

**Les risques opérationnels résultent principalement de l'inadéquation ou de la défaillance des processus, des systèmes, ou des personnes en charge du traitement des opérations, ainsi que des risques associés à des événements externes. Ils pourraient avoir un impact négatif sur les résultats de l'Emetteur.**

Du fait de son activité principale, l'Emetteur est exposé aux risques de dysfonctionnements opérationnels de ses systèmes de communication et d'information. Le risque d'erreur involontaire par une personne lors de la réalisation d'une tâche ne peut également pas être totalement exclu. L'Emetteur est exposé à la cybercriminalité ciblant ses clients, ses fournisseurs ou partenaires mais également ses propres infrastructures et données informatiques. L'interconnexion entre les différentes entreprises de marché et la concentration de celles-ci augmentent le risque d'un impact sur l'Emetteur en cas d'attaques visant l'un des maillons de cette chaîne tenant notamment compte de la complexité des systèmes devant être coordonnés dans des délais contraints. Les conséquences d'un dysfonctionnement opérationnel ou d'une erreur humaine, même brèves et temporaires, pourraient entraîner des perturbations importantes dans l'activité de l'Emetteur. Malgré un contexte exceptionnel ~~en 2021~~ **en 2021 au premier semestre 2022** dû à **la poursuite de l'épidémie de Covid-19 et à la guerre en Ukraine**, l'Emetteur n'a pas eu à déplorer d'incident opérationnel susceptible d'avoir un impact négatif sur ses résultats depuis sa création.

- *Risques de non-conformité et juridiques*

**Les risques de non-conformité relatifs au non-respect des dispositions réglementaires et légales en France, et les risques de réputation qui pourraient survenir du fait du non-respect de ses obligations réglementaires ou légales, ou des normes déontologiques pourraient avoir un impact défavorable sur les résultats et les perspectives d'activité de l'Emetteur.**

Compte tenu de son activité qui consiste à emprunter et lever des fonds, l'Emetteur est exposé au risque de litiges avec les Porteurs, à des procédures civiles ou pénales, ou à des mesures réglementaires. Les plaignants dans ce type d'actions peuvent demander le recouvrement de montants importants ou indéterminés ou d'autres mesures correctives qui peuvent affecter la capacité de l'Emetteur à exercer son activité. La survenance d'un tel risque pourrait générer une perte de valeur ou une atteinte à la réputation de l'Emetteur. L'Emetteur n'a pas été exposé à un litige avec un Porteur susceptible d'avoir un impact défavorable sur ses résultats et ses perspectives d'activité depuis sa création.

Au ~~31 décembre 2021~~ **30 Juin 2022**, les montants des actifs pondérés par les risques relatifs aux risques opérationnels et risques connexes s'élevaient à 1,7 millions d'euros (~~1,4~~ **1,7** millions d'euros au 31 décembre ~~2020~~ **2021**).

2. Le paragraphe 2.2.4 « *Risques liés à l'environnement dans lequel LCL évolue* » de la section 2 « *Facteurs de Risque liés à la Garantie et au Garant* » du chapitre « *Facteurs de Risque* » en page 13 et suivantes du Prospectus de Base est supprimé et remplacé comme suit :

#### **2.2.4 Risques liés à l'environnement dans lequel LCL évolue**

***La pandémie de coronavirus (COVID-19) en cours pourrait affecter défavorablement l'activité, les opérations et les performances financières de LCL***

Des incertitudes fortes subsistent sur les dommages effectifs causés par la crise sur l'appareil productif et sur le marché du travail, aujourd'hui limités par les mesures de soutien budgétaires et monétaires à l'économie. Le pilotage et le ciblage de ces mesures par les États et les banques centrales sont déterminantes. De plus, les évolutions très inégales de l'épidémie et de la vaccination à travers le monde conduisent au maintien de mesures gouvernementales restrictives et continuent à perturber le commerce mondial et les chaînes d'approvisionnement, ainsi que la mobilité internationale. Cela pourrait fragiliser certains pays et peser plus particulièrement sur certains secteurs (tourisme, transport aérien), freinant ainsi l'activité économique mondiale.

En dépit de l'effet des mesures de soutien mises en œuvre dans de nombreux pays, les effets de la pandémie sur l'économie et les marchés financiers à l'échelle internationale ont eu et sont susceptibles de continuer à avoir un impact défavorable significatif sur les résultats des métiers et la situation financière de LCL. Cet impact incluait et pourrait inclure à l'avenir :

- une dégradation de la liquidité de LCL due à divers facteurs comprenant notamment une augmentation des tirages des clients corporate sur les lignes de crédit,
- une baisse des revenus notamment imputable à un ralentissement de la production dans certaines activités et de la perception de commissions ou de frais,
- une augmentation du coût du risque résultant d'une dégradation des perspectives macro-économiques de l'octroi de moratoires et plus généralement de la détérioration des capacités de remboursement des entreprises et des consommateurs, notamment dans la perspective de la levée de mesures de soutien,
- un risque accru de dégradation des notations suite aux revues sectorielles de certaines agences de notation, et suite aux revues internes des modèles de LCL,
- des actifs pondérés par les risques (*risk weighted assets* ou RWAs) plus élevés en raison de la détérioration des paramètres de risque, qui pourraient à leur tour affecter la situation de capital de LCL (et notamment son ratio de solvabilité).

En 2022, le coût du risque pourrait continuer à être affecté par la détérioration des capacités de remboursement des entreprises et des consommateurs, par la dégradation des notations des contreparties impactant le niveau de provisionnement, ainsi que par la sensibilité de certains secteurs à la crise sanitaire (transport, hôtellerie/restauration, tourisme, événementiel, entreprises fragilisées par des changements structurels des habitudes de consommateurs...).

Au 31 décembre 2021, les expositions de LCL aux secteurs considérés comme "sensibles" sont les suivantes : (a) le tourisme, l'hôtellerie, la restauration avec 1,8 milliards d'euros en EAD (*Exposure at Default*) dont 7,2 % en défaut, (b) la distribution de biens non alimentaires avec 3,1 milliards d'euros en EAD dont 2,6 % en défaut, (c) le BTP avec 2,5 milliards d'euros en EAD dont 1,1 % en défaut et (d) l'automobile avec 1,6 milliards d'euros en EAD dont 1,2 % en défaut.

Enfin, en termes de solvabilité, le ratio CET1 non phasé de LCL s'établit ainsi à ~~11,9~~ 11,3% au ~~31 décembre 2021~~ 30 juin 2022 versus ~~12,0~~ 11,9% au ~~30 juin 2021~~ 31 décembre 2021 et 11,1% au début de la crise, au 31 mars 2020. Cette évolution ne préjuge en rien du niveau qu'atteindra le ratio CET1 sur les prochains trimestres.

En particulier, l'incertitude reste forte sur l'évolution du taux de chômage, l'utilisation de l'épargne accumulée, le scénario sanitaire et l'agenda du déploiement puis du retrait des mesures publiques, et, plus généralement, sur les conséquences de l'évolution de l'activité économique sur le résultat conservé, les emplois pondérés, et les décisions réglementaires.

## DOCUMENTS INCORPORES PAR REFERENCE

Le chapitre "*Documents incorporés par référence*" en page 48 et suivantes du Prospectus de Base est modifié comme suit :

1. La section "*1. En lien avec l'Emetteur*" est supprimée et remplacée comme suit :

1. En lien avec l'Emetteur :

- (a) le rapport financier annuel au 31 décembre 2020 de l'Emetteur (le "**Rapport Financier Annuel 2020 de LCL Emissions**" ou le "**RFA 2020 LCLE**") (lien hypertexte : (Version ESEF) [https://www.lcl-emissions.fr/lclfinance\\_fr/document/edito/5d288622-852c-4cc1-bbdd-c9f8413e9cad](https://www.lcl-emissions.fr/lclfinance_fr/document/edito/5d288622-852c-4cc1-bbdd-c9f8413e9cad) , (Version PDF) [https://www.lcl-emissions.fr/lclfinance\\_fr/document/edito/668c5106-0dbe-4004-98ab-373fee9c752c](https://www.lcl-emissions.fr/lclfinance_fr/document/edito/668c5106-0dbe-4004-98ab-373fee9c752c) ) ;
- (b) le rapport financier annuel au 31 décembre 2021 de l'Emetteur (le "**Rapport Financier Annuel 2021 de LCL Emissions**" ou le "**RFA 2021 LCLE**") (lien hypertexte : (Version ESEF) [https://www.lcl-emissions.fr/lclfinance\\_fr/document/edito/9b7d7af1-a32b-4ae7-89c2-93d66f9e1252](https://www.lcl-emissions.fr/lclfinance_fr/document/edito/9b7d7af1-a32b-4ae7-89c2-93d66f9e1252) , (Version PDF) [https://www.lcl-emissions.fr/lclfinance\\_fr/document/edito/f426c265-dc99-4123-9617-024716d6a6a1](https://www.lcl-emissions.fr/lclfinance_fr/document/edito/f426c265-dc99-4123-9617-024716d6a6a1) ) ;
- (c) le rapport financier semestriel au 30 juin 2022 de l'Emetteur (le "**RFS 2022 LCLE**") (lien hypertexte : <https://www.lcl-emissions.fr/document/edito/7a7308ff-37a9-4412-88ca-156f69024891> ) ;
- (d) le chapitre "Modalités des Titres" en pages 44 à 125 du prospectus de base en date du 12 septembre 2013 et visé par l'AMF sous le numéro 13-489 en date du 12 septembre 2013, tel que modifié par le supplément en date du 28 mai 2014 (les "**Modalités des Titres 2013**") pour les besoins de l'émission de Titres assimilables à des Titres émis en vertu des Modalités des Titres 2013 (lien hypertexte : <https://www.lcl-emissions.fr/document/edito/97009f36-2745-4a40-b57b-a9f89af518f0> ) ;
- (e) le chapitre "Modalités des Titres" en pages 45 à 135 du prospectus de base en date du 10 septembre 2014 et visé par l'AMF sous le numéro 14-493 en date du 10 septembre 2014, tel que modifié par les suppléments, respectivement en date du 20 janvier 2015 et du 21 mai 2015 (les "**Modalités des Titres 2014**") pour les besoins de l'émission de Titres assimilables à des Titres émis en vertu des Modalités des Titres 2014 (lien hypertexte : <https://www.lcl-emissions.fr/document/edito/9a634aae-bb27-4166-9f3d-7c5bfadc89a5> ) ;
- (f) le chapitre "Modalités des Titres" en pages 45 à 135 du prospectus de base en date du 10 septembre 2015 et visé par l'AMF sous le numéro 15-477 en date du 10 septembre 2015 (les "**Modalités des Titres 2015**") pour les besoins de l'émission de Titres assimilables à des Titres émis en vertu des Modalités des Titres 2015 (lien hypertexte : <https://www.lcl-emissions.fr/document/edito/914c2df2-f3fd-4266-90d7-2882b16d6ea1> ) ;
- (g) le chapitre "Modalités des Titres" en pages 47 à 153 du prospectus de base en date du 28 septembre 2016 et visé par l'AMF sous le numéro 16-454 en date du 28 septembre 2016 (les "**Modalités des Titres 2016**") pour les besoins de l'émission de Titres assimilables à des Titres émis en vertu des Modalités des Titres 2016 (lien hypertexte : <https://www.lcl-emissions.fr/document/edito/a216cb0d-7f47-4aac-a917-9cae203a4c43> ) ;
- (h) le chapitre "Modalités des Titres" en pages 52 à 156 du prospectus de base en date du 26 septembre 2017 et visé par l'AMF sous le numéro 17-513 en date du 26 septembre 2017 (les "**Modalités des Titres 2017**") pour les besoins de l'émission de Titres assimilables à des Titres émis en vertu des Modalités des Titres 2017 (lien hypertexte : <https://www.lcl-emissions.fr/document/edito/9ac16c0b-91bf-40e2-b82f-7955ecfdbdaf> ) ;
- (i) le chapitre "Modalités des Titres" en pages 63 à 170 du prospectus de base en date du 26 juin 2019 et visé par l'AMF sous le numéro 19-300 en date du 26 juin 2019 (les "**Modalités des Titres 2019**") pour les besoins de l'émission de Titres assimilables à des Titres émis en vertu des Modalités des Titres 2019 (lien hypertexte : <https://www.lcl-emissions.fr/document/edito/94a65e6d-c14d-4407-b2da-9e237502cd12> ) ;

(j) le chapitre "Modalités des Titres" en pages 50 à 163 du prospectus de base en date du 7 juillet 2020 et approuvé par l'AMF sous le numéro 20-322 en date du 7 juillet 2020 (les "**Modalités des Titres 2020**") pour les besoins de l'émission de Titres assimilables à des Titres émis en vertu des Modalités des Titres 2020 (lien hypertexte : [https://www.lcl-emissions.fr/lclfinance\\_fr/document/edito/db11c04b-701d-4bba-8960-39c28fee0bea](https://www.lcl-emissions.fr/lclfinance_fr/document/edito/db11c04b-701d-4bba-8960-39c28fee0bea) ) ; et

(k) le chapitre "Modalités des Titres" en pages 60 à 173 du prospectus de base en date du 6 juillet 2021 et approuvé par l'AMF sous le numéro 21-290 en date du 6 juillet 2021 (les "**Modalités des Titres 2021**") pour les besoins de l'émission de Titres assimilables à des Titres émis en vertu des Modalités des Titres 2021 (lien hypertexte : [https://www.lcl-emissions.fr/lclfinance\\_fr/document/edito/f0fb24f6-64fd-4922-9c0b-3f51ef98ab05](https://www.lcl-emissions.fr/lclfinance_fr/document/edito/f0fb24f6-64fd-4922-9c0b-3f51ef98ab05) ).

Ces documents sont disponibles sur le site Internet [www.lcl-emissions.fr](http://www.lcl-emissions.fr), sous l'onglet « Informations légales », aux rubriques « Informations réglementées » ou « Prospectus », selon le cas, ou sur le site Internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) ou sur le site [www.info-financiere.fr](http://www.info-financiere.fr).

2. La table de correspondance en lien avec l'Emetteur est supprimée et remplacée comme suit:

#### L'Emetteur

Annexe 6 du Règlement Délégué n°2019/980 – Informations relatives à l'Emetteur		RFA 2020 LCLE <sup>1</sup> (numéro de page)	RFA 2021 LCLE <sup>2</sup> (numéro de page)	RFS 2022 LCLE
11.	INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT L'ACTIF ET LE PASSIF, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'EMETTEUR			
11.1.	Informations financières historiques			
11.1.1	Informations financières historiques pour les deux derniers exercices (au moins 24 mois), ou pour toute période plus courte durant laquelle l'émetteur a été en activité, et le rapport d'audit établi pour chacun de ces exercices.	27-42	37-52	N/A
11.1.3	Normes comptables	32-34	42-44	N/A
11.1.5	Lorsqu'elles sont établies conformément à des normes comptables nationales, les informations financières auditées doivent inclure au minimum :			N/A
	(a) le bilan ;	28-29	38-39	
	(b) le compte de résultat ;	31	41	
	(c) les méthodes comptables et les notes explicatives.	32-42	42-52	
11.1.7	Date des dernières informations financières	27	37	N/A

<sup>1</sup> Les numéros de page font référence à la version pdf du RFA 2020 LCLE publiée sur le site <https://www.lcl-emissions.fr>.

<sup>2</sup> Les numéros de page font référence à la version pdf du RFA 2021 LCLE publiée sur le site <https://www.lcl-emissions.fr>

	La date du bilan du dernier exercice pour lequel des informations financières ont été auditées ne peut remonter à plus de 18 mois avant la date du document d'enregistrement.			
11.2	Informations financières intermédiaires et autres	N/A	N/A	26-47
11.3	Audit des informations financières historiques			
11.3.1	Informations annuelles historiques	43-49	30-36	N/A
11.3.1	Réserves, modification d'avis, limitations de responsabilité ou observations	N/A	N/A	N/A

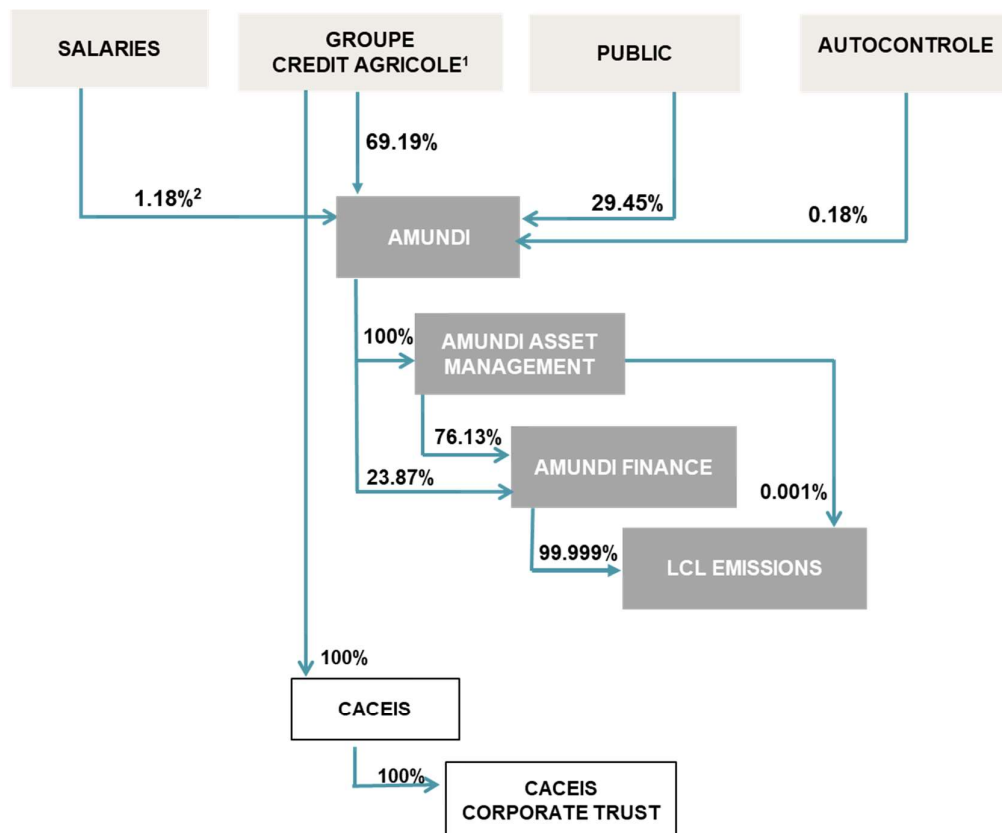


## DESCRIPTION DE L'EMETTEUR

Les sections intitulées "Position de l'Emetteur dans le groupe" et "Financement des activités de l'Emetteur" du chapitre "Description de l'Emetteur" en page 304 et suivantes du Prospectus de Base sont supprimées et remplacées comme suit :

### Position de l'Emetteur dans le groupe :

L'Emetteur est une filiale à 99,999% d'Amundi Finance entrant dans le périmètre d'application du régime de gouvernance d'entreprise suivi par le groupe Amundi, qui vise à s'assurer que le contrôle direct ou indirect exercé sur l'Emetteur n'est pas abusif. Amundi Finance est une filiale du groupe Amundi qui fait partie du Groupe Crédit Agricole comme indiqué ci-dessous.



1. Incluant les participations de Crédit Agricole SA, SACAM Développement et Crédit Agricole Immobilier
2. La part des salariés a augmenté en raison de l'augmentation de capital réservée aux salariés du 26/07/2022 (0,785m de titres créés)

### Financement des activités de l'Emetteur

L'Emetteur a pour activité principale l'émission de titres obligataires. Au cours de l'exercice, l'Emetteur a poursuivi son activité d'émission de titres<sup>3</sup> pour le réseau LCL en France en émettant pour 1,888 1,206 milliard d'euros (contre 1,872 1,119 milliard d'euros émis lors de l'exercice 2020 2021). LCL est une banque française qui distribue des produits d'épargne à sa clientèle.

<sup>3</sup> Titres bénéficiant de la garantie de LCL

Le montant nominal total émis au ~~31 décembre 2021~~ 30 juin 2022 s'élève à ~~5,361~~ 4,354 milliards d'euros (nominal hors émissions en cours de commercialisation). L'échéance des titres en circulation est comprise entre 2022 et 2030.

## DESCRIPTION DU GARANT

La section « Administration » du chapitre « Description du Garant » en page 309 et suivantes du Prospectus de Base est supprimée et remplacée comme suit :

### Administration

#### Composition du Conseil d'administration du Garant au 31 décembre 2021-31 août 2022:

L'Assemblée générale du Garant du 29 avril 2021 a acté la fin du mandat de Monsieur Michel Chassang et nommé Madame Estelle Molitor comme administrateur.

L'activité principale de Madame Estelle MOLITOR, en dehors du mandat d'administrateur de LCL, est d'être associée et membre du comité de direction au sein de la SAS ID Facto, office d'huissiers de justice ; elle est également secrétaire générale adjoint et membre du bureau de l'UNAPL, organisation professionnelle des professions libérales.

Le Conseil d'administration du Garant du 28 octobre 2021 a pris acte de la démission de Madame Laurence Renoult dont le mandat a pris fin le 31 octobre 2021. A cette date le siège n'est pas remplacé.

Les autres administrateurs du Garant restent inchangés.

L'Assemblée générale du Garant du 27 avril 2022 a acté le renouvellement du mandat de quatre administrateurs.

#### *Adresses professionnelles des administrateurs*

Administrateur	Adresse professionnelle
M. Philippe BRASSAC	Crédit Agricole SA - 12 place des Etats-Unis, 92127 Montrouge Cedex
M. Jean-Yves CARILLET	Caisse régionale Ille et Vilaine – 4 rue Louis Braille – 35040 Rennes Cedex
M. Philippe DUMONT	Crédit Agricole Assurances – 16/18 boulevard de Vaugirard 75 015 Paris
M. Jean-Michel FOREST	Crédit Agricole Loire Haute Loire – 94 rue Bergson 42007 Saint-Etienne Cedex 1
M. Jean-Pierre GAILLARD	Crédit Agricole Sud Rhône Alpes – 15/17 rue Paul Claudel 38041 Grenoble Cedex 9
Mme. Nicole GOURMELON	Crédit Agricole Atlantique Vendée – La Garde, route de Paris 44949 Nantes Cedex 9
Mme. Catherine HELAINE	Colombus Consulting – 138 avenue des Champs Elysées 75008 Paris
Mme. Isabelle JOB-BAZILLE	Crédit Agricole SA – 12 place des Etats-Unis, 92127 Montrouge Cedex
Mme. Laurence <del>LESCOURRET</del> DAURES	ESSEC Business school département finance – 3 avenue Bernard Hirsch 95021 Cergy-Pontoise
M. Jean-Guillaume MENES	Crédit Agricole Charente Maritime Deux Sèvres – 12 boulevard Guillet-Maillet 17 117 Saintes cedex

<b>Administrateur</b>	<b>Adresse professionnelle</b>
Mme Estelle MOLITOR	ID FACTO PARIS – 168 rue de Grenelle 75007 PARIS
Mme. Muriel NOUCHY	Rubys Consulting – 58 rue de la Chapelle 92 500 Rueil- Malmaison
M. José SANTUCCI	Crédit Agricole Provence Côte d'Azur – 111 avenue Emile Dechame 06708 Saint Laurent du Var cedex
M. Claude VIVENOT	Crédit Agricole Lorraine – 56, avenue André Malraux 57 000 Metz
Mme. Marie-Christine BENOIST-CHARLES	LCL Direction régionale Gironde – Rond-point Fukuoka 33 200 Bordeaux
M. Pierre BOTHIER	LCL Banque privée Dijon – 28 boulevard Clémenceau 21 000 Dijon

## STRUCTURE FINANCIERE DU GARANT

Le chapitre "*Structure Financière du Garant*" en page 312 du Prospectus de Base est supprimé et remplacé comme suit :

Au ~~31 décembre 2021~~ **30 juin 2022**, le ratio de solvabilité global du Garant est égal à ~~17,2~~ **16.6**%. Le ratio CET 1 (Common Equity Tier 1) du Garant s'établit à ~~11,9~~ **11,3**% pour un niveau minimum de CET 1 total de ~~7,85~~ **7,0**%, comprenant l'exigence *Requirement* de la BCE.

## INFORMATIONS GENERALES ET DEVELOPPEMENTS RECENTS

Les paragraphes intitulés "*Information sur les Tendances*" "*Changement Significatif de la performance financière*" "*Changement Significatif de la situation financière*" et "*Aucun Conflit d'Intérêts*" du chapitre "*Informations Générales et Développements Récents*" en page 324 et suivantes du Prospectus de Base sont supprimés et remplacés comme suit:

### *Information sur les Tendances*

- **LCL Emissions**

Aucune détérioration significative n'a affecté les perspectives de l'Emetteur depuis le ~~31 décembre 2021~~ 30 juin 2022.

- **LCL**

Aucune détérioration significative n'a affecté les perspectives du Garant depuis le 31 décembre 2021.

### *Changement Significatif de la performance financière*

- **LCL Emissions**

Il ne s'est produit aucun changement significatif de la performance financière de l'Emetteur depuis le ~~31 décembre 2021~~ 30 juin 2022.

- **LCL**

Il ne s'est produit aucun changement significatif de la performance financière du Garant depuis le 31 décembre 2021.

### *Changement Significatif de la situation financière*

- **LCL Emissions**

Il ne s'est produit aucun changement significatif de la situation financière de l'Emetteur depuis le ~~31 décembre 2021~~ 30 juin 2022.

- **LCL**

Il ne s'est produit aucun changement significatif de la situation financière du Garant depuis le 31 décembre 2021.

### *Aucun Conflit d'Intérêts*

A la connaissance du Garant, les devoirs des membres de leur Conseil d'administration envers le Garant ne donnent lieu à aucun conflit d'intérêt potentiel avec les intérêts privés ou les autres devoirs de ces membres.

## RESPONSABILITE DU PREMIER SUPPLEMENT

Au nom de l'Emetteur

J'atteste que les informations contenues dans le présent Premier Supplément sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

**LCL Emissions**  
91-93 boulevard Pasteur  
75015 Paris  
France

Dûment représentée par :

Issiaka BERETE

en sa qualité de Directeur Général

le 28 septembre 2022

Au nom du Garant

J'atteste que les informations contenues dans le présent Premier Supplément (à l'exception des informations relatives aux Titres et à LCL Emissions) sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

**Crédit Lyonnais**  
18 rue de la République  
69002 Lyon  
France

Dûment représentée par :

Olivier NICOLAS

en sa qualité de Directeur Entreprises, Institutionnels et Gestion de fortune

le 28 septembre 2022



Le supplément au prospectus a été approuvé le 28 septembre 2022 par l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) 2017/1129.

L'AMF approuve ce document après avoir vérifié que les informations figurants dans le prospectus sont complètes, cohérentes et compréhensibles au sens du règlement (UE) 2017/1129.

Cette approbation ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur l'émetteur et sur la qualité des titres faisant l'objet du supplément. Les investisseurs sont invités à procéder à leur propre évaluation de l'opportunité d'investir dans les titres financiers concernés.

Le supplément au prospectus porte le numéro d'approbation suivant : n°22-401.